

13 janvier 2022

Dans tous les cantons romands, 15 années de formation jusqu'à la maturité gymnasiale !

L'impératif d'une formation consolidée de 4 ans minimum en école de maturité ne doit pas être réalisé aux dépens de la formation obligatoire.

Dans les cantons du Jura, de Neuchâtel et de Vaud, ainsi que dans la partie francophone du canton de Berne, la durée de la formation dans les écoles de maturité (gymnases, lycées), passera à 4 années au minimum, comme partout ailleurs en Suisse.

C'est avec la plus grande inquiétude que nous considérons les scénarios qui envisagent, pour les élèves qui se destinent à la maturité gymnasiale, la suppression d'une année d'école obligatoire (10 ans d'école obligatoire, au lieu des 11 actuels). Un service public de formation ambitieux ne peut se concrétiser qu'au prix d'un renforcement de l'enseignement obligatoire et postobligatoire.

Le système éducatif romand dans son ensemble doit être cohérent et axé sur les besoins et les spécificités de chaque canton. Cependant, la coordination romande ne doit pas s'arrêter à l'école obligatoire, ni être mise à mal par une mise en place différenciée selon les cantons des quatre années de gymnase.

Il est impératif que tous les cantons concernés conservent 11 années de scolarité obligatoire avant les quatre ans en école de maturité (solution « 11+4 »). Cela constitue une condition *sine qua non* pour garantir une formation de qualité pour toutes et tous.

Dans les écoles obligatoires, la variante 10+4 aurait des conséquences très négatives :

- Les élèves seraient amené·es à faire des choix par rapport à leur avenir un an plus tôt, à un âge où ils·elles ont souvent moins de maturité, et seraient également sélectionné·es un an plus tôt. Cela aurait un effet néfaste en termes de sélection sociale.
- Les dernières années de la scolarité obligatoire (cycle 3) seraient organisées seulement sur deux ans pour une partie des élèves, alors que la durée actuelle de 3 ans permet un meilleur accompagnement et une meilleure progression des apprentissages. La 11^e année est clairement un aboutissement.
- Ce système 10+4 introduirait une inégalité pour une partie des élèves qui ne pourraient plus profiter de la 11^e année pour améliorer leurs résultats et accéder ainsi à la formation gymnasiale.
- Le Plan d'études romand a une durée de trois ans pour le cycle 3. Le système 10+4 obligerait les élèves à atteindre les objectifs de ce cycle en deux ans au lieu de trois.
- Les écoles se videraient à la fin de la 10^e année d'une partie de leur effectif, ce qui les priverait des élèves qui jouent souvent un rôle positif dans la dynamique des classes et de l'établissement.
- Les pertes d'emplois seraient nombreuses pour les enseignant·es et les autres professionnel·les travaillant au cycle 3.

Dans les écoles de la maturité gymnasiale, la variante 10+4 irait à l'encontre d'une amélioration de l'enseignement dispensé :

- Les établissements accueilleraient des élèves plus jeunes et moins formé-es, n'ayant pas forcément atteint les attentes du PER de la fin du cycle 3.
- Il serait impossible de mettre en œuvre les avantages découlant de la maturité en 4 ans: meilleure répartition du programme sur quatre ans; approfondissement des matières; soutien scolaire et appuis spécifiques profitant en particulier aux élèves les plus fragiles; amélioration des conditions d'études (travaux réalisés hors des classes, semaines hors cadre,...); meilleure articulation entre les activités scolaires et extrascolaires.

En outre, tous les autres cantons romands prévoient une durée totale de 15 ans jusqu'à l'obtention de la maturité. Opter pour un modèle en 14 ans seulement ne serait pas cohérent et pas conforme aux objectifs d'harmonisation.

Certes le modèle 11+4 a un coût. Nous sommes convaincu-es que les arguments financiers ne doivent pas primer sur les arguments pédagogiques. La première volée d'élèves concernée n'arrivera pas avant 8 ou 9 ans : il s'agit donc d'élaborer une planification financière sur le moyen terme. Par ailleurs, grâce à la répartition différente du programme et une diminution des redoublements, l'augmentation des dépenses ne sera pas aussi forte que ce qui est parfois craint.

Pour toutes ces raisons, les organisations soussignées appellent les autorités des cantons concernés à conserver une scolarité obligatoire de 11 ans pour toutes et tous et à adopter ainsi la solution « 11+4 » dans le cadre de la réforme de la maturité gymnasiale.

Syndicat des Enseignant-es Romand-es - SER

Syndicat des services publics - SSP

Société Suisse des Professeurs de l'Enseignement Secondaire - SSPES

Fédération des Associations de Parents d'Elèves de la Suisse Romande et du Tessin – FAPERT

Conférence latine des chefs d'établissements de la scolarité obligatoire - CLACESO

Personnes de contact :

- Cora Antonioli, enseignante de gymnase, vice-présidente du Syndicat des services publics, corant7@bluewin.ch, 078 677 99 32
- Samuel Rohrbach, président du Syndicat des Enseignant-es Romand-es, s.rohrbach@le-ser.ch, 079 251.22.42
- Lucius Hartmann, président de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, l.hartmann@vsg-sspes.ch, 079 379 64 56
- Jacqueline Lashley, présidente de la Fédération des Associations des Parents d'Elèves de la Suisse Romande et du Tessin, jacqueline.lashley@me.com, 076 349 73 25

